



## AIRE SAINT-LOUIS-DU-MILE END UNITÉ LA TERRE HUTCHISON

Avenue Van Horne



Rue Hutchison

Avenue Fairmount Ouest

PRÉSERVER LE CACHET  
DU PLATEAU

PIIA

Le Plateau-Mont-Royal  
Montréal

### CARACTÉRISATION

#### UNITÉ DE PAYSAGE



#### CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

Autrefois propriété de la famille Hutchison, cette terre a été acquise par le docteur McCullough, qui la fait lotir en 1858. La rue qui dessert cette unité est ouverte vers 1890.

#### TISSU URBAIN

##### Les îlots

Cette unité de paysage est divisée en longs îlots orientés nord-sud et chacun desservi par une ruelle en forme de « I ». Les parcelles sont organisées sur des îlots à deux faces et sont orientées dans l'axe est-ouest.

##### Le parcellaire

Le lotissement de cette unité est très régulier, avec des parcelles de dimensions typiques de 30 mètres de profondeur sur 7,6 mètres de largeur. La proportion de la parcelle type est donc de l'ordre de 2:5.

#### IMPLANTATION

##### Le mode d'implantation du bâti

**MARGE DE REcul AVANT** : environ 3 mètres.

**ALIGNEMENT DES FAÇADES** : régulier.

**MARGES LATÉRALES** : aucune, bâtiments contigus.

**ANNEXES** : peu de bâtiments annexes en fond de cour.

### Les aménagements extérieurs

Les terrains, quoique gazonnés, sont peu aménagés. Des arbres feuillus matures sont plantés de façon régulière sur l'emprise municipale, près des voies. Les terrains sont parfois clôturés.

### BÂTI

#### Le type architectural

**DOMINANT** : triplex avec escalier extérieur (type 3.2) souvent redoublé symétriquement.

**MINORITAIRE** : duplex avec marge de recul avant (type 2.2).

#### La volumétrie

**FORME DU PLAN** : en « L » inversé d'une parcelle à l'autre afin de maximiser l'ensoleillement de la cour arrière (dominant).

**LARGEUR** : similaire à celle de la parcelle, soit 7,6 mètres.

**HAUTEUR** : 3 étages, rez-de-chaussée de plain-pied avec le niveau du sol ou surélevé de deux ou trois contremarches (1/2 mètre) par rapport au niveau du sol.

**TOITURE** : toit plat.

**BALCON ET SAILLIE** : escalier extérieur donnant accès aux logements des niveaux supérieurs, petit balcon en général inséré directement au-dessus des portes d'entrée de l'étage, fenêtre en saillie généralement présente sur tous les niveaux ou seulement au rez-de-chaussée.

#### Les matériaux de revêtement

**CORPS** : façades recouvertes de pierre ou de brique d'argile dans une proportion égale.

**TOITURE** : non visible.

**ESCALIER ET BALCON** : escaliers et balcons généralement de bois, garde-corps tous construits de métaux ouvrés.

#### Le traitement des façades

**SOCLE** : partie visible des fondations généralement revêtue de pierre, linteaux et appuis des fenêtres en pierre.

**CORPS** : composition asymétrique à deux ou trois travées. L'une des travées latérales est toujours composée d'un alignement de fenêtres, avec parfois une saillie sur tous les niveaux. La porte du rez-de-chaussée est disposée au centre de la façade

## UNITÉ DE PAYSAGE

### 4.3 LA TERRE HUTCHISON



même s'il n'y a pas d'alignement central. Lorsqu'il y a un alignement central, il est composé soit de portes et de balcons, soit uniquement de la porte du rez-de-chaussée et de fenêtres aux étages.

Le second alignement latéral est normalement composé de l'escalier extérieur ainsi que des portes d'accès des logements supérieurs, situées au deuxième niveau. Sur les autres niveaux, on retrouve soit des fenêtres ou des portes et des balcons. Des bandeaux de pierre calcaire marquent généralement les niveaux des planchers. Ils contrastent avec les recouvrements de pierre à bossage ou de brique d'argile. Dans le cas des bâtiments redoublés symétriquement, la composition des façades peut être légèrement différente en raison du déplacement de la porte du rez-de-chaussée vers le centre de la façade du bâtiment composé.

**COURONNEMENT** : corniche moulurée parfois surmontée d'un parapet à fronton, travée de l'escalier généralement soulignée par un rehaussement du parapet. Le parapet est aussi rehaussé dans l'axe de la saillie lorsque celle-ci recouvre toute la hauteur de la façade. Les parements de brique d'argile peuvent présenter des détails d'appareillage particuliers.

#### Les ouvertures

**FENÊTRES** : à guillotine ou à battants avec imposte.

**PROPORTION** : variable, possibilité de variation sur un même étage mais uniformité habituelle dans l'alignement vertical.

**PORTES** : en bois, simples ou doubles avec imposte.

**ENCADREMENT DES OUVERTURES** : linteaux et appuis des fenêtres en pierre.



### Le traitement des bâtiments de coin

**IMPLANTATION** : sans marge de recul latérale.

**MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT** : comme celui de la façade principale des bâtiments.

**COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE** : règles de composition similaires à celles utilisées sur la façade principale, ouvertures disposées en alignements verticaux et horizontaux mais nombre de travées variable, coins rarement tronqués, vitrines se prolongeant sur la façade latérale sur une profondeur variable lorsqu'il y a un commerce au rez-de-chaussée.

### VALEURS PATRIMONIALES

#### Les reconnaissances d'arrondissement : les témoins architecturaux significatifs

L'arrondissement a identifié près de 160 bâtiments comme étant des témoins significatifs du développement et de l'architecture du Plateau-Mont-Royal.

Voici le témoin architectural significatif recensé dans cette unité de paysage :

#### 5213-5215 A, rue Hutchison

Fédération nationale ukrainienne

### Principaux éléments à retenir

*Cette unité est principalement composée de triplex contigus. La terre Hutchison présente un degré d'homogénéité assez élevé, principalement en ce qui a trait à la configuration des façades et à la volumétrie des édifices. Les différents matériaux et ornements créent cependant une grande quantité de variantes.*

**Pour préserver  
le cachet du Plateau,  
contactez :**

**Direction du  
développement  
du territoire et des  
travaux publics**

201, avenue Laurier Est  
5<sup>e</sup> étage  
Téléphone : 311  
ville.montreal.qc.ca/plateau